



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 17 juillet 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le dix-sept juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente**, en séance publique sous la présidence de Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire.

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Estelle ARROUET	X		
Jean-Marie BECHERT	X		
Christophe BOURGEOIS	X		
Mireille CLAUDE PITET	X		
Lauriane COURCIAT	X		
Bernard DOUTRES	X		
Anna FALIGUERHO	X		
Fabienne FERRY		Excusée	Mireille CLAUDE PITET
Christophe LE NEURES	X		
André MATHIEU	X		
Frédéric METZ		Excusé	Antoine ROTH
Emilie PILON	X		
Antoine ROTH	X		
Laurence THIRIET	X		
Martine WEIGEL	X		

Nombre de conseillers	
Elus :	15
En fonction :	15
Présents :	13
Votants :	15

Date de la convocation
11 juillet 2024

Secrétaire de séance
Christophe BOURGEOIS

Ordre du jour :

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : acceptée

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation de la précédente séance.

Décisions prises dans le cadre des délégations de Madame le Maire.

Point n° 1 : Décisions budgétaires modificatives.

Point n° 2 : Emprunt pour le financement des travaux du groupe scolaire/périscolaire.

Point n° 3 : Attribution des lots pour le marché de construction du groupe scolaire/périscolaire.

Point n° 4 : Admission en non-valeur des créances de faible montant.

Point n° 5 : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme après consultation.

Point n° 6 : Création d'adresse d'une nouvelle parcelle.

Point n° 7 : Vente de terrains et bâtiment.

Point n° 8 : Restauration scolaire 2024/2025.

Point n° 9 : Révision du tarif du périscolaire et mise à jour du règlement intérieur de ce service.

Point n° 10 : Cession de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Point n° 11 : Droit de Prémption Urbain.

Point n° 12 : Informations diverses.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Christophe BOURGEOIS est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 juin 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION D'UNE DÉCISION PRISE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS :

- Un devis de 2.975,-€ a été signé avec la société DI-VERTS de Dogneville pour l'entretien extérieur des bâtiments de l'aviation comprenant notamment le débroussaillage des talus et l'abattage d'arbres.

2024 - 01 : Décisions budgétaires modificatives.

Monsieur Christophe LE NEURES, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée la nécessité de procéder à des modifications budgétaires afin d'inscrire, notamment, des charges plus importantes que prévues initialement au budget primitif.

Voté à l'unanimité.

2024 - 02 : Emprunt pour le financement des travaux de construction du groupe scolaire/périscolaire.

Monsieur Christophe LE NEURES, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que le plan de financement des travaux de construction d'un groupe scolaire et périscolaire comprend, outre des subventions et de l'auto-financement, un emprunt d'un montant de 1.600.000,- €.

La Banque des Territoires a bien voulu accompagner la commune dans ce beau projet. Il est donc demandé à l'assemblée, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer les contrats de prêts y afférents.

Voté à l'unanimité.

2024 - 03 : Attribution des marchés de travaux.

Monsieur Christophe LE NEURES, Adjoint au Maire, informe l'assemblée de la dernière réunion de la commission d'appel d'offres au cours de laquelle elle a pris connaissance de l'analyse faite par le maître d'oeuvre des offres reçues dans le cadre des travaux de construction du groupe scolaire / périscolaire.

Puis, il fait lecture des entreprises adjudicataires proposées :

- Lot 01 : VRD – AMENAGEMENTS PAYSAGERS : **CHACHAY SILVERE & ID VERDE** en cotraitance pour un montant de 251.253,50 € H.T.
- Lot 02 : GROS – OEUVRE : **PIERRE B.** pour un montant de 274.067,30 € H.T.
- Lot 03 : CHARPENTE – MURS A OSSATURE BOIS : **POIROT S.** pour un montant de 433.843,- € H.T.
- Lot 04 : COUVERTURE – ZINGUERIE – BARDAGE : **POIROT S.** pour un montant de 300.507,35 € H.T.
- Lot 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE : **COUVAL** pour un montant de 149.172,96 € H.T.

- Lot 06 : FACADES – ITE : **CHEVALLIER BATIMENT** pour un montant de 83.327,31 € H.T.
- Lot 07 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS : **JOLY Guy** pour un montant de 143.146,88 € H.T.
- Lot 08 : PLATRERIE – FAUX PLAFONDS – ISOLATION : **P.P.E.** pour un montant de 203.797,91 € H.T.
- Lot 09 : REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCES : **EUROP REVETEMENTS** pour un montant de 80.495,16 € H.T.
- Lot 10 : PEINTURES INTERIEURES : **ADN PEINTURE** pour un montant de 53.659,54 € H.T.
- Lot 11 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE : **S.N. IMHOFF** pour un montant de 409.204,17 € H.T.
- Lot 12 : ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES : **SODEL** pour un montant de 151.451,89 € H.T.
- Lot 13 : EQUIPEMENTS DE CUISINE : **SYNERGIE MAINTENANCE** pour un montant de 16.158,93 € H.T.
- Lot 14 : MOBILIER ET AGENCEMENTS : **JOLY Guy** pour un montant de 45.585,20 € H.T.

Soit un total de 2.595.671,10 € H.T. auquel il convient de rajouter 54.589,67 € H.T. pour des prestations complémentaires et options spécifiques, ramenant ainsi le projet à **2.650.260,77 € H.T. de travaux** ;

Voté à l'unanimité.

2024 - 04 : Admission en non-valeur des créances de faible montant.

A la demande du service de gestion comptable d'Epinal, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir autoriser Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à prononcer les décision d'admission en non-valeur pour des créances inférieures à 100,- €.

Voté à l'unanimité.

2024 - 05 : Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Bernard DOUTRES, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été initiée en août 2023 qui consistait en :

- la suppression de l'emplacement réservé N°3. (Route de Jeuxy)
- l'adaptation du règlement écrit de la zone 1AUa afin d'autoriser les projets d'activités commerciales et artisanales.

Ces deux points n'ont fait l'objet d'aucune remarque pendant l'enquête publique.

Voté à l'unanimité.

Concernant un troisième point qui était celui d'autoriser un projet d'installation d'une antenne relais, celui-ci a fait l'objet de remarques.

Des réponses y seront apportées et feront l'objet d'un examen lors d'un prochain conseil municipal.

2024 - 06 : Création d'adresse.

L'emplacement des ateliers municipaux a fait l'objet d'une division parcellaire. A cet effet, une nouvelle adresse a été créée : 30, Route de l'Aviation.

Voté à l'unanimité.

2024 - 07 : Vente de terrains et bâtiment.

x Après avoir entendu l'exposé fait par M. DOUTRES sur les procédures en cours dans l'affaire du bâtiment PITET AIR SERVICES, il a été décidé de la vente de ce bâtiment avec l'emprise du terrain pour une superficie d'environ 3.000m².

De même une partie de la zone AUa est actuellement proposée à la vente.

Il en ressort qu'une proposition d'acquisition de manière globale a été transmise à la commune.

Cela concerne les ensembles immobiliers suivants :

- Le hangar SAS PITET AIR SERVICES devenu société AEROLOUP avec 3.000m² de terrain pour 220.000€ .

- la partie de terrain où est implanté le hangar LPIULM d'environ 600m² + une partie de terrain des ateliers municipaux d'environ 4.000m², le tout pour 193.000€. (40€/m²)

Vote POUR 12 - Abstention 3.

x Une délibération du 11 octobre 2023 a acté la mise en vente du bâtiment communal sis 114 Rue de Brunove.

Une proposition d'achat d'un montant de 380.000€ nous est parvenue.

Voté à l'unanimité.

2024 - 08 : Restauration scolaire 2024/2025.

Madame Anna FALIGUERHO informe l'assemblée du renouvellement tacite de la convention avec le prestataire « Elior » à partir du 1er septembre 2024. Au vu des tarifs compétitifs de ce prestataire et de la qualité du service, nous souhaitons continuer de travailler avec cette société qui, pour information, changera de nom le 1^{er} octobre prochain, en devenant l'Alsacienne de Restauration. Le calcul de révision des tarifs correspond à une augmentation de 4.97%.

Voté à l'unanimité.

2024 - 09 : Tarifs des services périscolaires et mise à jour du règlement intérieur.

Suite à la révision du tarif de la part du prestataire de restauration scolaire et comme le prévoit le règlement intérieur des services périscolaires, il convient de réviser les montants de nos prestations qui deviendront applicables au 1er septembre 2024.

Question Madame Martine WEIGEL :

Est-ce que des familles ont des difficultés à payer les factures ?

Réponse de Madame Anna FALIGUERHO :

Certaines familles ont du retard mais le suivi régulier permet de remettre les comptes à jour ou de trouver des solutions.

Remarque de Mme WEIGEL : Il est dommage que la commune augmente de 0,10 cts ces tarifs de garderie. L'augmentation aurait pu être effectuée que sur les repas.

Réponse de Mme FALIGUERHO : Le déficit est important sur ce service et il n'a pas été augmenté depuis de nombreuses années.

Voté à l'unanimité.

Suite à l'actualisation des tarifs des prestations des services scolaires, la mise à jour du règlement intérieur pour l'année 2024-2025 sera effectuée.

2024 - 10 : Cession de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Monsieur Christophe LE NEURES informe l'assemblée d'une demande reçue après l'envoi des convocations à la présente réunion, émanant du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.).

En effet, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, le S.D.E.V. est inscrit sur le Registre National des Certificats d'Economies d'Energies (CEE) et y dépose en son nom propre, les CEE liés aux travaux qu'il fait réaliser sur son patrimoine. Ces cessions de CEE sont valorisées en euros lors de leur vente. Ils proviennent d'actions diverses principalement réalisées lors de la rénovation du parc d'éclairage public.

Le Conseil Municipal sera informé une fois la transaction réalisée du nom de la société, du montant total de la transaction et du tarif proposé.

Voté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

● Un comité de projet sur la Centrale Solaire des Bianlouts s'est tenu le mercredi 10 juillet en présence de M. Jodion pour la Sem Terr Enr M.Lemercier pour Valéco, M. Dautres en tant que membre de la société CS des Bianlouts, d'un représentant de la chambre d'agriculture, d'un représentant d'Enedis, du Maire de Thaon, de Madame le maire de Longchamp et de deux représentants de la mairie de Dignonville.

Etaient absents : le Maire d'Epinal, le Maire de Golbey, Le Maire de Chavelot, le Maire de Jeuxy.

Ce comité stratégique consistait en une présentation :

- Des acteurs du projet,
- De la localisation du projet,
- De l'historique et caractéristiques principales,
- Des coûts et retombées du projet,
- De l'ancrage territorial,
- Des prochaines étapes.

Un document de présentation est disponible en Mairie et sur le site internet de la commune :

www.dogneville.fr

● Mme Weigel attire l'attention du conseil municipal sur les excès de vitesse dans la commune ainsi que le stationnement sur les trottoirs. Madame le Maire précise qu'un signalement a déjà été réalisé. Elle prend note et consultera la Gendarmerie.

● Madame le Maire a fait lecture d'un courrier du Président du Conseil Départemental confirmant définitivement la non-réalisation du barreau Epinal-Dogneville.

● Madame le Maire précise à l'assemblée que nous traversons actuellement une période où la végétation subit une croissance exceptionnelle. Malgré la bonne volonté des employés communaux, nous n'arrivons pas à maîtriser l'entretien du village. Il a été fait appel à des entreprises de débroussaillage qui, elles-mêmes d'ailleurs, sont débordées et ne peuvent exécuter notre demande dans des délais convenables.

Elle signale également que certains chemins, jusqu'à alors entretenus par la commune, ne le seront plus pour la simple et bonne raison qu'ils n'appartiennent pas à la commune. Une demande d'entretien a été transmise aux propriétaires.

Madame le Maire demande également à l'ensemble de ses concitoyens, d'être acteurs de l'entretien des espaces devant leurs habitations.

- Le parcours de santé est de nouveau ouvert car une passerelle est opérationnelle depuis ce jour, 17 juillet. Un nettoyage sur toute la longueur du parcours de santé sera réalisé dans les prochaines semaines.
- Un courrier de Mme La Préfète est parvenu en mairie nous annonçant une subvention supplémentaire de 113.500,- € pour notre projet de groupe scolaire. Notre rencontre avec M. David Percheron, Secrétaire Général de la Préfecture, a parfaitement porté ses fruits.
- Un remerciement a été adressé à tous les personnels ayant contribué à la réussite de la cérémonie des feux d'artifices.
- L'après-midi jeux et goûter des personnes de 70 ans et plus : Le C.C.A.S. a souhaité réunir, lors d'un après-midi jeux et goûter, des aînés du village. Ainsi, cette belle action a mobilisé 55 personnes à la salle des fêtes de Dogneville, le samedi 29 juin. Le Conseil des Jeunes s'est rendu disponible ce jour-là pour partager ce moment qui fut bien agréable. Encore merci aux membres du C.C.A.S. et aux jeunes du Conseil des Jeunes.
- Actions de prévention routière : Ce projet, divisé en deux demies journées, permettra de toucher des générations différentes :
 - La première action sera destinée aux enfants de la commune. Le but sera de sensibiliser la jeune génération aux risques routiers à travers des jeux, des vidéos, des mises en situation.
 - La deuxième action sera destinée aux jeunes conducteurs et aux aînés, à travers une rencontre intergénérationnelle autour du thème de la prévention routière. L'idée est de mener un débat afin de confronter les différentes générations, leur permettre d'écouter des points de vue différents et de chasser les idées reçues, pour pouvoir cohabiter tous ensemble sur la route.
- L'ensemble orchestral : Nous sommes heureux de vous annoncer que la commune de DOGNEVILLE accueillera une représentation de l'ensemble orchestral de la C.A.E. Le concert sera dirigé par la violoniste Anna Göckel, le **mardi 27 mai 2025 à 20h00** en l'église de DOGNEVILLE. Des programmes sont disponibles à l'accueil de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.
Madame le Maire remercie l'Assemblée.

VU par Nous, Mireille CLAUDE – PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 25 juillet 2024 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884, au lieu et place de celui affiché le 17 juillet 2024.

A Dogneville, le 25 juillet 2024
Le Maire,
Mireille-CLAUDE - PITET

